

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2017

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE

Représentés : Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Contrat de Pays 2017 : Département de l'Hérault/Pays Haut Languedoc et Vignobles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique territoriale du Département de l'Hérault, celui-ci est partenaire des contrats de Pays. Le Département prévoit dans ce cadre une programmation d'actions qui a été voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre dernier.

La programmation a pour objet de déterminer la maîtrise d'ouvrage pour chacune des actions et de définir les engagements financiers réciproques des parties en présence.

La programmation annuelle 2017 est constituée d'un volet fonctionnement et investissement qui s'élève à un coût total d'opérations de 1 510 742 €.

Sur les actions de fonctionnement, le coût total d'opérations est de 651 954 € TTC dont 157 224 € sont apportés par le Département.

Sur les actions d'investissement, le coût total d'opérations est de 858 788 € HT

- par l'Etat, à hauteur de 13 500 €, du montant total du Contrat 2017,
 - par l'Union européenne, à hauteur de 36 173 €, du montant total du Contrat 2017,
 - par le Département de l'Hérault, à hauteur de 188 068 €, du montant total du Contrat 2017,
- le solde représente l'autofinancement des partenaires territoriaux (investissement et fonctionnement).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte et de l'autoriser à signer la convention y afférant.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte et autorise le Président à signer la convention y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 01 décembre 2017.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 06/12/2017
034-253403554-20171201-2017_01_12_15-DE

